



---

# AJTECH

## SÉRÉNITÉ

---

*Le contrat de garantie imaginé pour vous !*



[www.ajtech.fr](http://www.ajtech.fr)

F a b r i c a n t   f r a n ç a i s





## LE CONTRAT SÉRÉNITÉ

### **Restez zen toute l'année avec le contrat sérénité AJTECH.**

L'Extension de garantie AJTECH vous offre la possibilité de profiter d'un an de main d'œuvre gratuite (sérénité PRIMO) et de prolonger jusqu'à 7 ans la garantie sur les pièces (sérénité ALTO).

Avec une telle garantie, votre PAC continuera à être prise en charge, de façon claire et transparente par des techniciens agréés AJTECH afin que vous profitiez de votre confort, encore plus longtemps.

- ▶ **UNE RELATION DE CONFIANCE**
- ▶ **DES SOLUTIONS SUR MESURE**
- ▶ **UNE SÉCURITÉ POUR LONGTEMPS**
- ▶ **POUR UN AVENIR SEREIN**



### **Nous vous proposons 2 extensions possibles :**



#### **1/ SÉRÉNITÉ PRIMO**

qui offre, pour les PAC connectées, la gratuité de la main d'œuvre pendant 1 an.



#### **2/ SÉRÉNITÉ ALTO**

qui permet de bénéficier d'une extension de garantie jusqu'à 7 ans sur les pièces de votre PAC en plus d'1 an de gratuité de la main d'œuvre.

Ce contrat de garantie vient en complément de la garantie contractuelle.

Chacunes des extensions vous permettent d'accéder à des avantages, et des services qui seront un bénéfice pour votre confort et votre sérénité ainsi que pour la durée de vie de votre pompe à chaleur AJTECH.

## Construction de nos offres

		J'AI OPTÉ POUR UNE EXTENSION DE GARANTIE COMPLÉMENTAIRE	
GARANTIE CONTRACTUELLE		SÉRÉNITÉ <b>PRIMO</b>	SÉRÉNITÉ <b>ALTO</b>
<b>DURÉE</b>	<b>3 ans Pièces</b>	<b>1 an Main d'œuvre</b>	<b>7 ans Pièces(2)</b>
<b>PRIX</b>	GRATUITÉ	Gratuit pour les PAC Connectées	Montant Net, suivant gamme puissance (1)
<b>Point de départ</b>	Date de facturation	Mise en service par connexion internet	Mise en service par connexion internet
<b>COUVERTURE</b>			
Remplacement des pièces	Oui	Oui	Oui (3)
Compresseurs	5 ans(4)	Oui	Oui
Cuves eau chaude Sanitaire	5 ans	Oui	Oui (5)
Prise en charge de la main d'œuvre	Non	Oui	Oui (6)
Surveillance de la pompe à Chaleur avec alerte mail au client qui sera en charge de prévenir installateur/STA	Non	Non	Oui (7)
<b>OBLIGATIONS</b>			
Contrat d'entretien annuel	Recommandé (8)	Recommandé (8)	Oui (9)
Mise en service Effectuée par une STA formée et/ou référencée AJTECH	Recommandé	Oui	Oui
Kit Comptage d'énergie pour Ajreg2	Non	Oui	Oui
Kit CPL	Non	Oui	Oui
Liaisons chargées en azote (Aérothermie) achetées auprès d'Ajtech	Recommandé	Oui	Oui
Document de mise en service dûment complété retourné à Ajtech	Oui	Oui	Oui
Analyse d'eau sur demande d'AJTECH, pour prise en garantie des pièces des différents circuits hydrauliques : Sanitaire/ Chauffage/Captage	Non	Oui	Oui
Maintien de la connexion internet pendant la durée de la garantie.	Non	Oui (10)	Oui (10)

(1) Voir page suivante. (2) Garantie légale de 3 ans plus 4 ans de garantie payante soit 7 ans de garantie pièces. - (3) Remplacement des pièces sur la base de notre forfait défini dans notre convention de Station technique agréée (page 17) - (4) Excepté pour le compresseur MONOSAN NF pour lequel la durée de garantie **reste de 3 ans**. - (5) Fourniture de la preuve du remplacement annuel de l'anode, analyse d'eau à fournir dans le cas d'une défaillance de la cuve ECS. Notre préconisation est un contrôle annuel et un remplacement tout les 5 ans en fonction de la dureté de l'eau - (6) La main d'œuvre est couverte pendant 1 an par l'extension de garantie sérénité PRIMO, car cette extension de garantie fait partie intégrante de l'offre sérénité ALTO. - (7) Intervention de remise en ordre obligatoire suite aux alertes, sinon perte de la garantie pièces en cas de problème. (8) Un contrôle annuel d'étanchéité du circuit frigorifique est obligatoire pour toutes les installations ayant une charge supérieure ou égale à 2kg de fluide frigorigène. (Décret n° 2011-396 du 13 avril 2011) - (9) Contrat d'entretien annuel obligatoire pendant la durée de garantie de 7 ans. - (10) Le contrat devient caduc en cas de déconnexion internet de la pompe à chaleur.

# COMMENT BÉNÉFICIER DE VOTRE CONTRAT SÉRÉNITÉ ?

## ▶ SÉRÉNITÉ **PRIMO**

- Connecter votre pompe à chaleur, sur notre site : <https://espaceclient.ajtech.fr>
- Nous retourner le document de mise en service AJTECH dûment complété, au maximum dans les 15 jours suivant la Mise En Service.
- Avoir utilisé nos accessoires : compteur d'énergie, prises CPL, liaison frigorifique en Aérothermie.

La société AJTECH, vous fera parvenir votre contrat de garantie sérénité PRIMO (prise en charge de la Main d'œuvre pendant 1 an) uniquement si vous remplissez les trois conditions ci-dessus.

## ▶ SÉRÉNITÉ **ALTO**

- Remplir les conditions de l'offre sérénité **PRIMO** (prise en charge de la main d'œuvre pendant 1 an).
- Avoir un contrat d'entretien annuel, et être en mesure de fournir un justificatif de visite sur demande d'AJTECH, pendant la durée de l'extension de garantie.
- Avoir acquitté votre facture d'achat de votre extension de garantie à votre installateur, qui sera en charge de nous transmettre votre demande.

### **Prix du contrat Sérénité ALTO par gamme de puissance :**

1/ De 0 à ≤ 10kW : **725€**      2/ De > 10 à ≤ 20kW : **975€**  
3/ De > 20 à ≤ 35kW : **1225€**      4/ De > 35 à ≤ 55kW : **1525€**

### **Condition de température pour définir la gamme de puissance à laquelle appartient votre Pompe à Chaleur :**

- +7°C / 30-35°C pour les PAC en Aérothermie
- 0/-3°C / 30-35°C pour les PAC Géothermiques sur Eau Glycolée.
- 10/7°C / 30-35°C pour les PAC Géothermiques sur Nappe phréatique.

La société Ajtech vous fera parvenir votre contrat Sérénité ALTO, uniquement si vous remplissez les conditions ci-dessus.

Vous bénéficierez en plus d'un suivi de votre pompe à chaleur à distance, des alertes vous seront envoyées par mail pour vous informer des dispositions à prendre en cas de besoin sur votre matériel.

Vous pourriez perdre les avantages de votre contrat SÉRÉNITÉ si :

- Il y a arrêt de la connexion internet sur votre pompe à chaleur.
- Il y a absence d'analyse d'eau en cas de désordre hydraulique.
- Il n'y a pas de contrat d'entretien annuel.
- Des modifications ou adaptations ont été effectuées sur votre pompe à chaleur alors qu'elles n'étaient ni prévues ni autorisées par AJTECH ou qu'elles ont été réalisées sans respecter les prescriptions prévues par ce dernier.
- La défaillance est due à la négligence ou au non-respect des prescriptions figurant dans le manuel d'utilisation et de mise en service.
- Il n'y a pas d'intervention de remise en ordre suite aux alertes..



Pour tout renseignement sur votre contrat Sérénité vous pouvez contacter le **02 40 62 55 40**

CACHET DE L'INSTALLATEUR

## RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

Type :  **Aérothermie**     **Géothermie**

Modèle de PAC : .....

Puissance de la PAC : .....

N° de série de votre PAC :

Contrat :  **Sérénité PRIMO**     **Sérénité ALTO** N° :

Nom de l'installateur : .....

Tél : .....



**ajtech**

Fabricant français  
de pompes à chaleur

Site de Kerquessaud - 44350 Guérande - E-mail: [info@ajtech.fr](mailto:info@ajtech.fr)

